

Séance du 6 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 26/02/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Mme HECKMANN Maryline, MM. MAVIOU Michel, CUVIER Géraud, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, CHIVOT Daniel, ISRAEL Pascal, Mmes BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne (arrivée à 18h38 – point 2), DELAVIGNE Véronique, AVISSE CUVIER Elise, BOCLET Laure (arrivée à 18h40 – point 2), NOEL Stéphane, FREMANGER Valérie, PAPIN Caroline.

Etaient absents excusés : M. BECQUET Francis ayant donné procuration à M. MAVIOU,

Absent : MM. BOULANGER Carol, LOUCHART André,

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte-rendu
3. Présentation du nouveau site internet de la commune
4. Convention avec Territoire d'énergie 80 relative au remplacement d'un candélabre
5. Convention avec Territoire d'énergie 80 relative au déplacement de la borne de recharge électrique
6. Délibérations :
 - Modulation des tarifs de l'accueil du mercredi
 - Proposition du marché d'assurance statutaire au 1^{er} janvier 2026
 - Suppressions et créations de postes
 - Subvention exceptionnelle pour Mayotte
 - Mise à disposition de personnel
 - Demande de subvention de la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR
7. Point sur les travaux et les projets

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Pascal ISRAEL** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Suite à une erreur dans la transmission des documents, le compte rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

3) PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mme le maire rappelle à l'assemblée que désormais le site internet de la commune est hébergé chez Somme numérique. Il était en construction depuis le mois de décembre, et a été mis en ligne depuis le 17 février. Mme le maire demande donc à Mme BLONDEL de présenter le nouveau site à l'assemblée. Suite à la présentation du site, les élus félicitent Mme BLONDEL pour le travail effectué, ils proposent également d'ajouter une page « tourisme » avec différentes informations sur les logements, les équipements communaux et intercommunaux ...

4) CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE 80 RELATIVE AU REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE

Mme le maire fait part de la proposition de convention de Territoire d'Energie Somme pour le remplacement d'un candélabre rue Arago : le coût des travaux s'élève à 3 595 € TTC, le fonds de concours de TE80 est de 599 € soit un coût pour la commune de 2 996 € dont 599 € de TVA récupérable.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

5) CONVENTION AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE 80 RELATIVE AU DEPLACEMENT DE LA BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Mme le maire donne lecture de la proposition de convention de Territoire d'Energie 80 pour le déplacement de la borne de recharge de véhicules électriques place Jean Jaurès : le coût des travaux s'élève à 8 128 € TTC, la participation de TE80 correspondant à la maîtrise d'œuvre et la TVA est de 1 728 € soit un coût pour la commune de 6 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

6) DELIBERATIONS

✓ Modulation des tarifs de l'accueil du mercredi : Mme le maire explique que comme pour les autres tarifs, la CAF demande qu'une modulation des tarifs soit mise en place afin que la collectivité puisse continuer à bénéficier de la prestation de service établie sur les heures de présence des enfants. Actuellement les tarifs sont fixés comme suit :

- Feuquières : 5,15 € la journée et 3,08 € la demi-journée

- Extérieur : 7,10 € la journée, 4,04 € la demi-journée

Il est proposé d'établir les tarifs sur 4 tranches établies en fonction du quotient familial de la CAF (comme c'est déjà le cas pour l'accueil de loisirs :

Quotient familial	< 525	526-630	631-900	>900
Feuquières journée	4,05	4,55	5,05	5,15
Feuquières ½ journée	2	2,50	2,95	3,08
Extérieur journée	7,10			
Extérieur ½ journée	4,04			

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

✓ Proposition du marché d'assurance statutaire au 1er janvier 2026 : Mme le maire informe l'assemblée que le marché d'assurances statutaires du centre de gestion de la Somme arrive à son terme le 31 décembre 2025. En conséquence une nouvelle consultation va être lancée au 2^{ème} trimestre 2025, la collectivité a la possibilité de rejoindre le nouveau contrat, et doit dès à présent se rattacher au groupement, toutefois elle précise que si à l'issue de la procédure les taux ou les modalités du contrat ne convenait pas à la collectivité, celle-ci aura toujours la possibilité de ne pas signer le nouveau contrat et choisir son propre assureur, comme c'est le cas actuellement. Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable.

✓ Suppressions et créations de postes : suite au futur départ de 2 agents en retraite pour inaptitude physique au 2^{ème} trimestre, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ainsi qu'un poste d'ASTEM principal 1^{ère} classe puis de créer un poste d'adjoint technique, puis un poste d'ATSEM. De même Mme le maire propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de proposer la stagiairisation de l'agent d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

✓ Subvention exceptionnelle pour Mayotte : suite au passage du cyclone Chido qui est passé sur l'ensemble de l'île de Mayotte, et face à l'ampleur de la catastrophe, Mme le maire propose de verser une aide de 1 000 € en soutien à la population de Mayotte, comme la collectivité l'a déjà fait pour des situations similaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité et décide de verser la subvention à la fédération nationale de protection civile.

✓ Demande de subvention de la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR : Mme le maire fait part de la demande de subvention de la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR, comme les

années précédentes. Mme le maire précise qu'aucune intervention n'a été faite sur Feuquières en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de verser une subvention de 300 € à la ville d'Eu.

✓ Mise à disposition de personnel : Mme le maire informe l'assemblée que la commune de Béthencourt sur Mer l'a sollicité afin de savoir si la collectivité accepterait de mettre à disposition Mme CHALVET pendant les petites vacances scolaires (février, avril et octobre) afin qu'elle assure la direction de leur accueil de loisirs. Ainsi la commune de Feuquières continuera de rémunérer l'agent et la commune de Béthencourt remboursera la commune de Feuquières.

Suite à l'accord de l'agent, la mise à disposition aura lieu à compter des vacances de Pâques, une convention sera établie entre les 2 collectivités et l'agent pour une durée de 3 ans, avec la possibilité de la dénoncer par une des 2 collectivités ou l'agent selon un préavis de 3 mois.

✓ Astreintes : Mme le maire rend compte d'une réunion avec le personnel du service technique, afin de leur proposer la mise en place d'astreintes à la semaine du lundi 8h au lundi 8h). Elle explique qu'un planning serait établi sur 6 mois entre les agents volontaires (6 agents sont volontaires). En cas d'indisponibilité de l'agent, un échange de semaine aura lieu entre agents. La rémunération des astreintes s'élève à 149.48 € / semaine, plus les heures d'intervention qui seront rémunérées en Indemnité horaires pour travaux supplémentaires selon le moment de l'intervention (jour, nuit ou dimanche). Le coût annuel pour la collectivité s'élèverait à environ 8600 € plus les heures d'intervention.

Le Comité Social Territorial (CST) qui se réunira le 1^{er} avril va être saisi afin d'obtenir son avis, puis l'assemblée devra délibérer lors de la prochaine réunion.

7) POINT SUR LES TRAVAUX ET LES PROJETS

➤ M. MAVIOU rend compte de l'avancement des travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès. M. CHIVOT fait remarquer que le plan de financement devrait être affiché sur le panneau de chantier, Mme DUROT explique que n'ayant pas encore l'arrêté du Conseil Régional qui arrivera prochainement, il n'a pas été mis. Dès la réception de l'arrêté il sera mis sur le chantier et le site internet de la commune. Plusieurs élus se posent des questions quant à l'installation de la fête sur la place, le maître d'œuvre sera interrogé à ce sujet.

➤ M. CUVIER rend compte de la réunion avec M. STOTER de Territoire d'Energie concernant l'étude thermique de l'unité foncière « écoles maternelle et primaire, maison des associations ». Il explique les travaux nécessaires à l'isolation thermique l'école maternelle sont estimés à 440 000€ hors frais d'étude. Sachant que d'autres travaux à l'intérieur du bâtiment (rénovation des toilettes, des plafonds et du sol), il pose la question de savoir s'il ne faut pas évaluer une construction neuve et voir la différence de coût de revient pour la collectivité.

➤ M. CUVIER donne quelques renseignements sur le traitement des dossiers d'urbanisme confiés à la CCV pour instruction.

➤ Mme BARBIER informe l'assemblée que les travaux d'aménagement de la prairie commencent début mai, les plantations auront lieu en septembre.

➤ Mme BARBIER rappelle que les informations pour le bulletin doivent être transmises pour le 15 du mois, afin de le préparer pour une diffusion le 1^{er} mardi du mois suivant.

➤ Mme PLATEL informe l'assemblée que sa commission s'est réunie afin de préparer les différentes manifestations de l'année.

➤ Mme le maire demande à Mme PLATEL de prévoir une réunion afin de revoir le règlement de location des salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Mme Maryline HECKMANN

